

Des plaisanciers pris en pleine nuit avec plus de 140 kilos de poissons dans leur bateau



La gendarmerie maritime mène régulièrement des contrôles de bateaux à terre ou en mer. Archives LNC

FAITS DIVERS. Un seuil largement dépassé. La gendarmerie maritime a réalisé une belle opération au cours du contrôle inopiné d'un plaisancier à Nouméa en pleine nuit. Les enquêteurs ont eu du flair puisque plus de 140 kilos de poissons ont été retrouvés à bord de l'embarcation. Plusieurs personnes ont été contrôlées sur place. Elles ont ensuite

pu s'expliquer au cours d'auditions libre sur la présence d'une si grande quantité de poissons. Le code de l'environnement interdit en effet de dépasser 40 kilos maximum (poissons, coquillages, crustacés, mollusques...) par bateau et par jour.

SAISIE DES POISSONS

Dans le cadre de l'enquête, le produit de la pêche a été

saisi immédiatement et les investigations se poursuivent. La gendarmerie maritime mène, de jour comme de nuit, des contrôles de bateaux. Soit en mer, soit aux mises à l'eau. Avec la vedette *La Dumbéa*, les militaires peuvent intervenir aux quatre coins du territoire pour des actions de police des pêches ou des missions de sauvetage.

J.-A.G.-L.